

LA DÉCRIMINALISATION DES DROGUES; UNE SOLUTION PARTIELLE?

PAR

SERGE BROCHU, PH.D, MRSC.

PROFESSEUR ÉMÉRITE, ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE, UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

CHERCHEUR, INSTITUT UNIVERSITAIRE SUR LES DÉPENDANCES

10 novembre - Évènement régulation des drogues IUD

2 PARTIES

- Groupe d'experts sur la consommation de substances de Santé Canada
 - 2 rapports déposés à Patty Hajdu, ministre et Shannon Nix, sous-ministre adjointe déléguée,
 - Direction générale des substances contrôlées et du cannabis, Santé Canada
- Article critique
 - Fisher, Boyd, Brochu (2021). Revue canadienne de psychiatrie.

CONTEXTE – AU MOMENT DES TRAVAUX DU COMITÉ

- De janvier 2016 à septembre 2020, 19 355 décès liés à une intoxication aux opioïdes.
- Parmi ces décès, 96 % étaient accidentels.
- 60 % des décès accidentels par intoxication aux opioïdes en 2020 impliquaient également un stimulant,
 - indique que la crise porte sur plus d'une substance.
- Les gouvernements ont mis en place certaines mesures,
 - méthodes de traitement élargies,
 - mise en œuvre de projets pilote proposant des solutions de rechange pharmaceutiques
 - amélioration de l'accès aux services de prévention des surdoses,
 - **Ces mesures n'ont pas suffi à endiguer la crise.**

GROUPE D'EXPERTS SUR LA CONSOMMATION DE SUBSTANCES - SANTÉ CANADA

- Objectif: recevoir des conseils d'experts et des recommandations sur les sujets suivants :
 - les **solutions de rechange possibles aux sanctions** pénales pour possession simple de substances contrôlées,
 - la **politique relative aux drogues** du gouvernement fédéral
- 18 experts canadiens
- Printemps/été 2021
- Études de 10 mémoires/documents déposés
- Témoignage de 16 organisations

GROUPE D'EXPERTS SUR LA CONSOMMATION DE SUBSTANCES

RAPPORT #1

RECOMMANDATIONS

- Mettre **fin aux sanctions pénales pour possession simple** (unanimité)
- **Mettre fin à toutes les mesures coercitives liées à la possession simple** et à la consommation (majorité).
- **Rassembler la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances (LRCDas)*, la *Loi sur le tabac et les produits de vapotage (LTPV)* et la *Loi sur le cannabis*** dans un même cadre juridique en matière de santé publique (majorité)
- Que les **seuils de possession simple** soient
 - fondés sur la présomption d'innocence et
 - fixés à un niveau suffisamment élevé pour représenter les habitudes d'achat et de consommation des usagers
- Que les **casiers judiciaires** provenant de délits antérieurs pour possession simple soient entièrement expurgés.

GROUPE D'EXPERTS SUR LA CONSOMMATION DE SUBSTANCES

RAPPORT #1

RECOMMANDATIONS CONNEXES

- Investir massivement dans un **éventail complet de services** de soutien aux usagers
- Mettre en œuvre d'un **système** efficace de diffusion et d'utilisation des **données probantes**.
- Respecter les **droits souverains des peuples autochtones** du Canada.
- Mettre sur pied un **comité composé de personnes ayant vécu/vivant** une expérience de consommation de substances afin de fournir des conseils sur la mise en œuvre de ses recommandations.

DÉCRIMINALISATION

Quelques questionnements

Fisher, B., Boyd, N., Brochu, S. (2021). Proposals for decriminalization of illicit drug use: considering a combination of déjà-vu, diversion and devil-with-many-details for health-oriented policy reform. *The Canadian Journal of Psychiatry*, 67, 13-15.. <https://doi.org/10.1177/07067437211019656>

DÉCRIMINALISATION

PLUSIEURS IMPACTS POSITIFS ATTENDUS

- Met fin à la crainte d'être arrêté – d'avoir un casier judiciaire
- Ne considère plus l'utilisateur comme un criminel
- Moins de raisons de se cacher
- Permet un meilleur contact avec les services de santé
- ...

DÉCRIMINALISATION

MESSAGE AMBIGUË VÉHICULÉ

- Usage en public interdit
- Réduction de la gravité des punitions
- Messages normatifs – le bien et le mal
 - le bien – ne pas consommer
 - le mal – consommation – déviance – sanctions
 - Portugal – Comité de dissuasion

DÉCRIMINALISATION

LA SANCTION DEMEURE

- Décriminalisation – maintien de certaines mesures coercitives
 - Sentence suspendue (inactive tant que le contrevenant se conforme aux mesures)
 - Amendes (Portugal: 25 – 150 euros si la personne n'est pas dépendante)
 - Travaux communautaires
 - Révocation du permis de conduire
 - Traitement/réadaptation
 - Taux d'abandon élevé
 - Portugal – divers types de sanctions pour les personnes toxico-dépendantes
 - Interdiction d'exercer une fonction professionnelle
 - Interdiction de voyager à l'extérieur du pays
 - Obligation de suivi par la Commission de dissuasion
- Élargissement du filet pénal

DÉCRIMINALISATION

POUVOIRS DISCRÉTIONNAIRES

- Choix de la mesure ou non/Choix du montant de l'amende
- Policiers/procureurs/comité = juges de la situation
 - Portugal: 78% - suspension provisoire
- Repose sur les valeurs/l'expérience/l'expertise des personnes en autorité
 - Préjugés socio-raciaux?
- Peut entraîner
 - Stigmatisation
 - Discrimination

DÉCRIMINALISATION

LIMITATION À LA POSSESSION

- Les substances illégales **coûtent chers**
- Plusieurs usagers réguliers s'impliquent dans la **fourniture de drogues** pour soutenir leur consommation
- D'autres s'impliquent dans des **délits lucratifs**
- Ce sont souvent ces activités, plus que la possession, qui les amènent en **contact avec la justice pénale**
- La **marginalisation** et la **stigmatisation** se poursuivra

DÉCRIMINALISATION

POSSESSION DE FAIBLES QUANTITÉS

- Souvent limitée à la possession de faibles quantités
 - Trop faibles pour les usagers réguliers ou dépendants
 - Trop faibles pour les personnes qui achètent en grandes quantités pour avoir des rabais
 - Trop faibles pour les personnes qui achètent pour une consommation en couple/groupe

DÉCRIMINALISATION NE GARANTIT PAS UN APPROVISIONNEMENT SÉCURITAIRE

- Peu de contrôle de la qualité des produits par le vendeur
- Mise en place de contrôles externes variables (drug testing)
- Surdoses
- Quasi *statu-quo* face à la situation actuelle

DÉCRIMINALISATION

LIENS AVEC DES GROUPES CRIMINALISÉS

- Force le contact avec des groupes criminalisés
- Profits empochés par les groupes criminalisés
- *Statu quo* face à la situation actuelle

DÉCRIMINALISATION

- Populaire
 - Bien intentionnée
 - Va-t-elle solutionner
 - Les problèmes de justice
 - Les problèmes de santé
 - Va-t-elle mettre un terme
 - À la stigmatisation
 - À la discrimination
- des usagers des drogues qui demeureront illégaux?

GROUPE D'EXPERTS SUR LA CONSOMMATION DE SUBSTANCES LES SUITES

- Dépôt du rapport
- Déclenchement des élections
- Changement de ministre de la santé
- Aucun suivi auprès des membres du groupe d'experts
- Juin 2022 – projet de décriminalisation (C 216) présenté par le NPD
 - 71 pour
 - 248 contre

DÉCRIMINALISATION

PLUSIEURS IMPACTS POSITIFS ATTENDUS

- Met fin à la crainte d'être arrêté – d'avoir un casier judiciaire
- Ne considère plus l'utilisateur comme un criminel
- Moins de raisons de se cacher
- Permet un meilleur contact avec les services de santé
- ...

DÉCRIMINALISATION

SOLUTION TEMPORAIRE?

- Probablement la meilleure solution à court terme
- Mais compte tenu des limites:
 - Du message ambiguë véhiculé
 - Du risque de maintien de mesures coercitives
 - Des pouvoirs discrétionnaires souvent impliqués
 - De la limitation de la mesure à la possession et des faibles quantités habituellement permises
 - Des limites de la mesure en lien avec un approvisionnement accessible (prix) et sécuritaire (contrôle de la qualité)
 - Du contrôle du marché par des groupes criminalisés
- Devrait être une mesure temporaire en attendant une réelle réforme authentique et profonde
 - S'appuyant sur l'expérience/expertise des usagers
- Légalisation et réglementation des drogues
 - Commencer à en discuter afin de trouver les meilleures avenues possibles

MERCI

serge.brochu@umontreal.ca